Presse interdite et lecteurs suspects dans le Constantinois 1900-1930

Ouarda SIARI-TENGOUR (1,2)

Introduction

Au hasard d'une recherche au centre d'archives d'outre-mer, à Aix-en- Provence, nous avons eu la chance de découvrir un carton fort précieux, relatif à la presse arabe en circulation dans l'est algérien, de la fin du XIXe siècle aux années 1930[1].

Du dépouillement de ce carton, deux séries de renseignements ressortent : une liste des journaux rédigés en langue arabe, parfois en langue française, imprimés en Algérie ou venant de l'étranger. Cependant, cette liste est loin d'être exhaustive et comporte maintes lacunes pour de nombreuses années.

- Une liste de lecteurs avec des indications supplémentaires concernant l'origine géographique et le plus souvent la profession.

Enfin, journaux et lecteurs renvoient aux circuits de distributions, soit les points de vente, tels kiosques ou librairies qui existaient alors. Mais les journaux arabes étrangers parvenaient par la voie postale, ce qui facilita la tâche des services de surveillance.

Que lit-on dans le Constantinois en cette fin du XIXe siècle ?

Outre les deux journaux officiels : *El Mobacher* et *Al Akhbar*, les lecteurs algériens, peu nombreux, lisent aussi des journaux qui proviennent du Proche-Orient : il s'agit du *Mo' ayed* (مؤيّد) édité au Caire, *El Ma'loumat* de Constantinople et *Tamarat El Founoun* (ثمرات الفنون) de Beyrouth. Ces trois journaux font l'objet d'une saisie, par arrêtés ministériels des 23 novembre 1899, 20 et 30 janvier 1900, à la suite de leurs articles attaquant la France

(1) Université de Constantine, 25000, Constantine, Algérie.
(2) Unité de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, 31000, Oran, Algérie.

1 A.O.M. 285, cette liasse relève d'un fonds important dit de sûreté générale, préfecture de Constantine, dont le classement était en cours en 1986.

impliquée dans le conflit qui l'oppose à la Turquie[2]. Ces trois journaux sont lus à Akbou, Bougie (Béjaïa), Biskra, Ain-Beida, Clairefontaine (El Aouinet) et Constantine. Il est intéressant de rencontrer parmi les journal en langue arabe en 1907, publié sous le titre de *Kaoukeb Ifrikiya* (كوكب افريقيا)[3]. On retrouve également Mohamed Barkasse, marchand de tabacs et de journaux, qui sera condamné par le tribunal correctionnel de Constantine, le 29 novembre 1900, parce qu'il vendait *El Mo' yed*.

À El Milia, c'est l'oukil judiciaire, Dali Chaouch Hacène, qui lit l'un (ou les) des journaux évoqués plus haut. Par contre, le lecteur de Ain Beida, Abd El-Kader Soufi est un muezzin de la mosquée. Il est originaire du douar Ighram (Akbou) dont il fréquentait la zaouia[4]. À Biskra, Noui Ben El Hadj Ezzaoui, boucher de son métier, d'instruction très élémentaire, est soupçonné de servir d'intermédiaire à d'autres « indigènes plus instruits que lui », auxquels il ferait parvenir outre *El Ma'loumat* de Constantinople, le journal tunisien *El Hadira*[5].

Cette presse semble avoir réussi à s'infiltrer en Algérie, tant bien que mal, déjouant la censure qui pèse constamment sur elle, jusque dans les années 1904. En effet, le 4 septembre 1904, le gouverneur général dut rappeler le préfet de Constantine à faire preuve de plus de vigilance, et ce, parce qu'il a constaté de nombreuses lacunes dans plusieurs collections des journaux arabes saisis. Pourtant, cette presse arabe - considérée comme hostile à la France - ne connait pas une grande diffusion. D'après les données dont on dispose, on ne dénombre pas plus d'une dizaine de lecteurs abonnés.

En 1902, deux titres sont signalés au préfet de Constantine : *El Hadira* (الحضيرة) et *El Zohra* (الزهرة), publiés à Tunis, circulent auprès des habitants de Oum el Bouaghi.

---

[2] Chemise : année 1901 et 1904, correspondance entre le gouvernement général et la préfecture de Constantine.

[3] Pour plus de détails sur ce journal, outre Ageron, Ch.-R (1968), *Les Algériens musulmans et la France,* Paris, PUF, t. II, p. 1029 et sv.
Ihaddaden, Z. (1978), *Histoire de la presse « indigène », des origines jusqu'en 1930,* Alger, p. 202-204.

[4] Cette zaouia était en relation avec celle d'El Hamel qui entretenait d'excellentes relations avec les autorités coloniales : ce qui rassure l'administrateur de la commune mixte d'Akbou (Lettre datée du 14 juin 1901 adressée au préfet de Constantine).

[5] Sous-préfet de Batna au préfet de Constantine, 20 juin 1901.

Mais, il faut attendre l'année 1907, pour noter un véritable changement d'attitude à l'égard de la presse : l'opinion algérienne s'éveille peu à peu, sensibilisée sans aucun doute par la multiplicité des évènements qui ne cessent de bouleverser le monde arabe : voilà que l'affaire marocaine (1907) et la révolte jeune turque (1908) éclatent, suscitant un vif intérêt, parmi les Algériens. La proximité du Maroc, l'engouement pour tout ce qui touche à la Turquie[6] obligent le gouverneur général Jonnart, à ordonner une surveillance des plus sévères sur tous les journaux arabes reçus par les lecteurs algériens. L'application des directives de Jonnart nous permet de dresser un tableau quasi-complet de la presse arabe diffusée dans le Constantinois. Ainsi, à la fin de l'année 1907, ce sont dix (10) journaux qui parviennent dans une petite ville de l'intérieur comme Guelma. En dehors de *Kaoukeb Ifriqiya*, qui est imprimé à Alger, les neuf (9) autres feuilles sont envoyées de Tunis. Il s'agit de *Ithar el Hack* (إيثار الحق), El Mourchid (المرشد), *El Zohra el Taraki* (الزهر الترقي), *el Saouab* (الصواب), *el Hakika* (الحقيقة) Tunis[7]. Le rapport du maire de Guelma avance une liste de vingt-quatre (24) lecteurs dont quelques-uns sont abonnés à plusieurs feuilles.

À quelques variantes près, on lit les mêmes journaux à Oum el Bouaghi, Lambèse (Tazoult), Menaâ (Aurès), Medjana (commune mixte des Bibans qui reçoit aussi *El Manar*, journal fondé par Ch. Abdou), Meskiana, Souk Ahras, Khenchela…. Après, nos documents restent muets jusqu'en 1911, date à laquelle sont interceptés deux journaux égyptiens : *El Arab* et *El Mogab* par la douane de Philippeville (Skikda), alors qu'ils étaient adressés à Said Ben Arab, postier à Bou Saada. Cette affaire fut suivie d'un contrôle plus sévère du courrier postal. C'est ainsi, que le 29 octobre 1913, la sous-préfecture de Bougie (Béjaïa) signale l'arrivée de 88 livres venant d'Egypte, importés par le moqqadam Boutamine Hadj Salah, du douar Irdjana (Jijel). Bien sûr, il ne s'agit que de livres de grammaire et de religion musulmane, mais du coup, tout ce qui a

[6] Desparmet, J., « La turcophilie en Algérie », *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger* (B.S.G.A), n° 74, 1916, p. 1-25 et n° 75, 1917, p. 1-83.

[7] Outre les titres des 9 journaux tunisiens cités, des exemplaires de ces journaux sont disponibles dans la liasse mise à notre disposition. En outre, on lit *El Moncef*, reçu par des Tunisiens habitant à Lambèse (lettre de l'administrateur de la commune mixte de l'Aurès, 16 décembre 1907 au préfet de Constantine).

trait à l'écrit, est considéré comme suspect ; on s'interroge sur les lectures des Algériens, et surtout on s'intéresse à la provenance des livres arabes lus à Constantine. Auguste Cour, professeur à la chaire publique d'arabe déclare qu'il n'y a « pas de librairie musulmane (à Constantine) et précise que les livres viennent surtout par l'intermédiaire de librairie arabes d'Alger, de Bône ou de Tunis »[8].

Ces propos de Cour sont contradictoires avec les renseignements recueillis par les services de la Sûreté de Constantine quelques mois plus tôt (26 Septembre 1913) et selon lesquels trois points de vente de livres arabes existaient et étaient situés tous, dans la rue nationale (Ben M'hidi). Cependant, un seul libraire continuait d'exercer son métier : El Medjadji Ben Messaoud qui contractait chaque année, au Caire et à Tunis d'importants achats d'ouvrages. Les deux autres librairies ont changé de propriétaires entre-temps. Comment expliquer l'abandon de ces deux fonds ? Difficultés financières ou tracasseries policières et saisies ? Nos documents restent muets sur la question. Pourtant, l'Algérie reçoit pour une valeur estimée à plus de 4 millions de Francs de livres en provenance d'Egypte, pour la seule année 1910[9].

Après 1913 et ce jusqu'à 1921, aucun renseignement ne filtre, alors que les évènements abondent : service militaire obligatoire pour les Algériens depuis le décret de février 1912, les débuts de la Première guerre mondiale, l'agitation qui a secoué l'Aurès en 1917. A la fin de la guerre, deux journaux imprimés cette fois en Algérie, ont la faveur du public : ce sont *L'ikdam* auquel est rattaché le nom de L'émir Khaled et dont le premier numéro parait le 7 mars 1919 à Alger, et *Al Nadjah* dont le premier numéro parait en 1920 à Constantine[10]. Une dépêche émanant du gouvernement général instaure une surveillance des abonnés à *L'Ikdam* et *Al Nadjah* d'abord, de ceux des autres journaux ensuite.

---

[8] Lettre du 2 avril 1914 à la préfecture de Constantine.

[9] En date du 31 juillet 1913, le gouverneur général adresse une dépêche au préfet de Constantine où il lui précise le montant fort élevé des exportations de livres égyptiens à destination des autres pays arabes, parmi lesquels figure l'Algérie, les chiffres publiés ont paru dans *Le progrès*, journal égyptien en 1910.

[10] Cf. Ihaddaden, Z., *op.cit.*, p. 335-337.
Guechi, F.-Z., *La presse algérienne de langue arabe (1945-1954),* thèse de 3ème cycle, Université Paris, XII, 2 tares, p. 15-17 du tome 1.

Du coup, tous les maires administrateurs de communes mixtes établissent des rapports forts détaillés sur les abonnés aux journaux déjà cités.

Pour *Al Nadjah*, nous disposons de la liste de tous les abonnés pour l'année 1921, et ce pour toute l'Algérie : cela représente plus de 700 abonnés. Le journal est également envoyé en Tunisie (plusieurs villes le reçoivent, au total, 49 abonnés répartis entre Tunis, Djerba, Gabés, Le Kef, Mahdia, Bizerte et Thaia). De même, *Al Nadjah* est diffusé au Maroc (16 abonnés entre Fès, Rabat, Meknès, Salé et El Djedida). C'est un véritable succès pour un journal débutant.

Il en est pratiquement de même pour *L'Ikdam*, sauf que nous ne disposons que des listes d'abonnés à l'échelle de l'Est algérien. A titre d'exemple, voici la liste des villes où les lecteurs de *L'Ikdam* sont les plus nombreux :

Batna :	35	abonnés	
Biskra :	38	"	dont Lamine Lamoudi
Bône (Annaba) : directeur de *l'Etendard*	48	"	dont Abdelaziz Tebibel, directeur de *l'Etendard*
Bordj Bou Arreridj	73	"	
Bougie (Béjaïa) :	43	"	
Collo :	36	"	
Djidjelli	84		
El Kseur	29	"	
Guelma	30	"	
Saint Arnaud (El Eulma) :	50	"	
Sidi Aich :	34	"	
Total	481	"	

Nous ne disposons pas de chiffres pour la ville de Constantine, alors que nous supposons qu'il y avait des lecteurs à Tébessa, Barika, Sédrata, Ain-Mlila, Taher, Chekfa, Ain Abessa, Ain Beida, Ain Kerma, Khenchela…

Comme en témoignent les chiffres d'une part, la répartition géographique d'autre part, le public constantinois manifeste un réel engouement pour la presse « indigène ». Ce public recouvre les milieux lettrés tels les professeurs de médersa et les instituteurs, les interprètes, les oukils judiciaires, les avocats, les cadis, les bach-adels, de nombreuses personnalités rattachées au pouvoir colonial tels les caïds, les conseillers municipaux, les conseillers généraux, les

délégués financiers, enfin beaucoup de commerçants et de propriétaires, des boutiquiers (bouchers, cordonniers, cafetiers, boulangers..).

À côté de *L'Ikdam* et *Al Nadiah*, d'autres feuilles imprimées circulent, en Algérie comme *El Seddik*, *An Nacih, L'Étendard Algérien*, *Sada'el Saha*ra fondé par El Okbi à Biskra en 1925 ou *El Chihab* fondé par Benbadis la même année... Au fil des ans, la presse indigène prend de l'ampleur, suivant l'évolution des différents courants politiques naissants, ce qui accroît la surveillance de l'administration coloniale, d'autant plus que certains périodiques n'effectuent pas de dépôt légal (tel est le cas pour *Al Nadjah*, journal pourtant bien vu des autorités, du *Chihab* et *Sada 'el Saha*ra[11]).

Enfin, *La Lutte Sociale*, journal communiste subit les mêmes tracasseries de la part de l'administration qui, tantôt la saisit, tantôt la tolère. Comme pour les périodiques précédents, les dépositaires autant que les lecteurs sont bien connus des services de la sûreté en septembre 1926. Ainsi, *La Lutte Sociale* est vendue chez Jacquet (rue Damrémont), et dans deux autres kiosques tenus par des « indigènes » (Ben El Bedjaoui et Koraïche) pour la seule ville de Constantine. On peut se procurer le journal aussi à Sétif, Bougie (Béjaïa) et Batna.

Quant aux journaux étrangers, on continue de filtrer soigneusement leur diffusion : sont visés ceux qui viennent de Tunisie (*El Zohra*, *Lissan el Chaâb*, *El Asr El Djedid*, *El Badr, El Saouab*, *Al Nadim*, *Mourched*, *El Ouma*[12].

Deux périodiques viennent du Maroc : ce sont *Al Saâda* et *El Fadjr* signalés à La Meskiana, à Guelma, à Philippeville (Skikda)[13].

On reçoit de même des journaux égyptiens dont deux particulièrement interdits : *El Fath* et *El Choura* qui sont distribués à Batna et à Saint-Arnaud (El Eulma) après avoir transité par Tunis, relais obligé pour la presse venant du Proche-Orient.

Par ailleurs, le 30 mai 1932, deux représentants du journal *Wafa el Arab* imprimé à Damas, effectuent une tournée en Algérie,

[11] Le chef de la sûreté départementale de Constantine au préfet, février 1926.
[12] Cf. Souriau-Boebrechts, C. (1967), *La presse maghrébine*, thèse 3ème cycle, Aix-en-Provence, p. 36 et sv.
[13] *Idem*, p. 73.

l'un : Mahmoud Kheireddine est le propriétaire et directeur, l'autre : Hafez Nadim en est le représentant au Caire[14].

Les saisies frappent aussi les revendeurs d'estampes, surtout quand celles-ci représentent Abdelkrim, le héros du Rif, combattant avec bravoure les Espagnols[15].

Conclusion

En conclusion, si la lecture de cette liasse d'archives ne nous permet point de brosser un tableau complet sur la presse en circulation au début du siècle, elle n'en représente pas moins l'intérêt d'étoffer les renseignements fragmentaires dont on dispose à l'heure actuelle[16].

Mais ces archives, leur existence même, sont le reflet exact de la pratique discriminatoire exercée par l'administration coloniale à l'égard de la presse « indigène » et étrangère. C'est dire que si la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse était en théorie appliquée à l'Algérie, l'administration ne s'est pas gênée pour instaurer un régime de surveillance excessive, voire de répression absolue (interdiction et saisies).

[14] Le préfet de Constantine au gouverneur général, en date du 30 mai 1932.

[15] Sûreté départementale de Constantine au préfet, en date du 7 juillet 1928. Les estampes étaient fabriquées par la maison Bonastève, 11, rue Mogador, Alger, Le 5 juillet 1928, le gouverneur général donne l'ordre de saisir ces gravures.

[16] Merad, A. (1964), « La formation de la presse musulmane en Algérie (1919-1939) », *IBLA*, n° 105, p. 9-29.
Collot, Cl. (1969), « Le régime juridique de la presse musulmane algérienne », *Revue Algérienne des Sciences Juridiques et Politiques (*R.A.S.E.J.P), Alger, n° 2, p. 343-405. Contribution très instructive sur les attitudes de l'administration coloniale quant à la liberté de la presse.